Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260715-20261507_DELIB1-DE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 juillet 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 07
Votants 10

L'an deux mil vingt-six,
le mercredi 15 juillet 2026
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., MAITRALAIN F.,., TULASNE E., CADE A
ABSENTS : ROUXEL R., donne pouvoir à AMOSALA S
SAMSON J, donne pouvoir à Rose-Marie DANIEL
LE DOUJET C., donne pouvoir à SIMEON J
SECRETAIRE : BREXEL J

Délibération 2026_1507DELIB1 Motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 mins,

Considérant que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,

Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Plorec-sur-Arguenon souhaite, par la présente motion :

- **Réaffirmer** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- **S'opposer** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan
- **Demander** à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,
- **Charger** Madame
- le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

ACCEPTE la motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

